

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 30 novembre 2022**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis no 09-2022
Crédits complémentaires au budget 2022**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie les 11 octobre et 2 novembre à Bursinel dans le bâtiment communal.

Notre commission était composée de Madame Anne-Laure Berger, Messieurs Daniel Emery, Gilles Favre, Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich.

Mesdames Isabelle Houmard, directrice d'ENJEU et Monica Berger, responsable comptabilité d'ENJEU, Madame Marinella Page, membre du CODIR, Messieurs Frédéric Mani, membre du CODIR, et Laurent Crampon, président du CODIR, étaient présents à nos deux réunions.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 5 octobre 2022 qui nous a été présenté dans le détail et les réponses apportées à nos questions.

Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour toutes les réponses claires et précises qui nous ont été apportées et pour la transparence des explications

Remarques

Les explications de chaque dépassement budgétaire sont données dans le Préavis no 09-2022 du CODIR. Selon le CODIR, aucun acompte supplémentaire des communes ne sera nécessaire pour ces ajustements de lignes de budget.

La COFIN relève que les frais pour l'établissement de plans à l'A-One, à hauteur de 13'000 CHF, sont élevés et ont été dépensés dans une période où aucune surface de bureau ne semblait disponible à Rolle.

La situation énergétique va requérir une attention toute particulière du CODIR sur le contrat avec la Romande Energie (prix négocié fin 2021, valable jusqu'en fin 2024). Un plan directeur pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments semble être une voie à suivre et le CODIR travaille sur des pistes. La COFIN souhaite que le CODIR trouve des solutions pour éviter une trop forte augmentation de budget en 2024.

La COFIN relève que la constitution d'une réserve de pellets (le chauffage étant au gaz ou pellet, à choix) est une bonne mesure d'anticipation, pour l'hiver 2022.

La COFIN a pris note des différents frais de recherche de postes, d'affaires juridiques et suggère à la COGEST de continuer son travail d'analyse lié au diagnostic posé en 2021.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter le préavis no 09-2022 tel que proposé.

Rolle, le 10 novembre 2022,

Anne Guisolan, Présidente
Excusée

Anne-Laure Berger

Daniel Emery

Gilles Favre

Rolf Keller

Christian Scaiola

Boris Wirrich